

Image not found or type unknown



Vente de ma maison en formule viager

Par **nisou31**, le **22/08/2013** à **00:15**

J'ai acquis en mon nom seule un pavillon, après divorce, et je suis non remariée. Je n'ai qu'une fille née de la période maritale. - puis-je vendre mon bien en formule "viager". est-ce possible, et les conditions particulières s'il y en a MERCI MERCI MERCI MERCI et de votre réponse rapide

Par **youris**, le **22/08/2013** à **17:42**

bjr,
de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine.
si vous êtes le seul propriétaire du pavillon, vous pouvez le vendre y compris en viager.
ne pas oublier que malgré la publicité si votre acquéreur ne paie pas la rente, vous serez contraint de faire une action devant un tribunal pour vous faire payer ou résilier la vente.
cdt